



Divorce et travaux maison en ruine

Par **johan24**, le **29/01/2023** à **12:18**

bonjour ,

je suis dans une situation compliqué actuelle car en 2017 mon ex femme avant de se marié a acheter une ruine et je me suis investi dans les travaux jusqu'a la periode ou nous nous sommes marié 2 ans apres passer encore 2 ans elle demande le divorce alors que la maison acheter a son nom a couter 65000 eur et apres estimation la maison en vaut 190 000 eur grace au travaux que j'ai effectué ma qustion est est ce que j'ai le droit d'avoir quelque chose ? sachant que je suis encore dans cette maison et elle est partie du domicile conjugal avec son nouveau et actuellement je fais un virement tout les mois a son compte pour rembourser le credit et que j'ai la petite a ma charge dans ce domicile

merci de bien vouloir me renseigner

cordialement

Par **Visiteur**, le **29/01/2023** à **18:41**

BONJOUR

Pour avoir gain de cause dans un tel cas, il faut ABSOLUMENT voir un avocat.

Par **youris**, le **29/01/2023** à **18:55**

bonjour,

si vous êtes mariés sous le régime légal, c'est la communauté qui a payé les travaux et le crédit pour un bien propre de votre épouse, elle doit donc une récomprende à la communauté.

avez-vous les factures des matériaux pour les travaux effectués avant le mariage.

le crédit est-il à votre nom ou au nom de votre épouse ?

pour la garde de votre enfant commun, vous pouvez demander une pension alimentaire

voyez avec votre avocat pour le calcul de la récompense.

salutations